

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS à HERBIGNAC

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/231 en date du 7 octobre 2021 une enquête publique est ouverte à la mairie d'Herbignac, pendant une période de 34 jours du lundi 8 novembre 2021 à 9 h au samedi 11 décembre 2021 à 12 h, portant sur la demande présentée par la société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS en vue de la construction d'une nouvelle unité de séchage au sein de l'établissement qu'elle exploite à Herbignac au lieu dit La Gassun avec extension du plan d'épandage des boues.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n° 3642-1, 4130-2-a et 4735-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Marie-Eve THEVENIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie d'Herbignac, les observations du public aux dates et heures ci-après :

—lundi 8 novembre 2021	de 09H à 12H
— mercredi 17 novembre 2021	de 09H à 12H
— vendredi 26 novembre 2021	de 14H à 17H
—jeudi 2 décembre 2021	de 14H à 17H
— samedi 11 décembre 2021	de 09H à 12H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie d'Herbignac où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie d'Herbignac (1, avenue de la Monneraye - 44410 Herbignac) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.HCI.Herbignac@gmail.com La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie d'Herbignac pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS La Gassun 44410 HERBIGNAC.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.